



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 10643

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que l'une des conclusions du Grenelle de l'environnement est qu'il ne faut plus créer d'autoroutes, sauf cas particulier, lorsqu'il s'agit de désengorger la périphérie des agglomérations. Il faut donc se réjouir de ce que cela remette en cause le projet d'autoroute à péage A 32. Celle-ci relierait Toul à Longwy en passant par l'Est de Metz, ce qui n'est vraiment pas le chemin le plus court. Partout en France et en Europe, lorsqu'une autoroute à 2 x 2 voies est saturée, on commence par la mettre à 2 x 3 voies. Ainsi, pour remédier à la saturation de l'autoroute A 31, un consensus très large préconise la mise à 2 x 3 voies de l'A 31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise, avec pour corollaire le bouclage du contournement sud-ouest de Metz. De la sorte, tous les problèmes de circulation seraient réglés pour au moins cinquante ans. Elle lui demande donc s'il accepte de prendre en compte les conclusions du Grenelle de l'environnement et de remplacer définitivement le projet d'autoroute A 32 par celui, beaucoup moins coûteux, de mise à 2 x 3 voies de l'autoroute A 31 et de réalisation du contournement sud-ouest de Metz.

Texte de la réponse

Les conclusions du « Grenelle de l'environnement » invitent désormais à définir une nouvelle politique de développement de nos infrastructures de transport, notamment en matière routière et autoroutière. Cette réflexion vient de commencer. En conséquence, le Gouvernement n'est pas encore en mesure d'en livrer les conclusions, ni d'en tirer les conséquences pour le projet de l'autoroute A 32. Dans ce cadre, les problématiques de la circulation des poids lourds et des mesures d'exploitation propres à ce type d'usagers doivent s'intégrer dans des études plus larges : d'une part, sur l'offre globale de transport au sein de la région Lorraine et, d'autre part, sur l'écotaxe kilométrique qui devrait être mise en oeuvre sur le réseau routier national, dont fait partie l'autoroute A 31.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10643

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7173

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 365